

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (80)491

Vol. 1980/0166

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

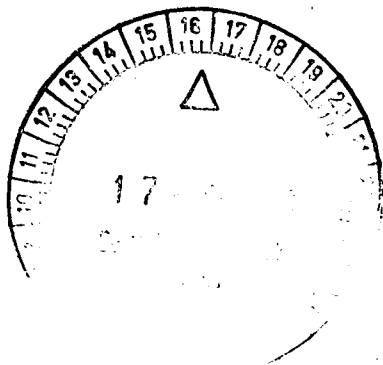
COM(80) 491 final

Bruxelles, le 9 septembre 1980

INFORMATION SUR LES ACTIONS PILOTES DANS LE DOMAINE
DU LOGEMENT EN VUE DE PROMOUVOIR L'INTEGRATION SOCIALE
DES HANDICAPES ET DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

(Communication de la Commission au Conseil)

COM(80) 491 final



AVANT - P R O P O S

Les actions pilotes décrites dans la présente communication découlent de deux programmes d'action spécifiques adoptés par le Conseil (cf. Introduction page 1). En partie, ces actions sont encore en cours, une parenthèse en fin de description indiquant l'état d'avancement relatif du projet. Une première appréciation globale figure en fin de chacune des deux parties.

Une évaluation en profondeur des résultats obtenus reste à faire. Il est prévu d'associer à cette évaluation tant les municipalités impliquées que les bénéficiaires directs des actions entamées.

S O M M A I R E

INTRODUCTION	p. 1
PREMIERE PARTIE : ACTIONS PILOTES EN FAVEUR DU LOGEMENT DES HANDICAPES	
A. Historique	p. 2
B. Description des divers projets	p. 3
C. Première appréciation	p.14
DEUXIEME PARTIE : ACTIONS PILOTES EN FAVEUR DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS	p.15
A. Historique	p.15
B. Description des projets	p.16
C. Première appréciation	p.24
OBSERVATION FINALE	p.25
ANNEXE - Résumé des projets et détails financiers	p.26

INTRODUCTION

Dans sa résolution du 21 janvier 1974 concernant un programme d'action sociale (*) le Conseil souligne la nécessité de mesures spéciales en faveur des travailleurs migrants et de leur famille ainsi que de la réintégration professionnelle et sociale des handicapés.

Dans sa résolution du 27 juin 1974 (**) portant établissement du premier programme d'action communautaire pour la réadaptation professionnelle des handicapés, le Conseil précise que le but général des initiatives communautaires relatives aux handicapés doit être de les aider à devenir capables de mener une vie normale et pleinement intégrée dans la société. L'élimination de tout ce qui dans les conceptions architecturales entrave leur mobilité, constitue une condition préalable essentielle à la réalisation de cet objectif.

La résolution du Conseil, du 9 février 1976, (***) concernant un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et des membres de leur famille attache une importance particulière aux mesures relatives au logement en tant que moyen d'assurer la promotion sociale de cette catégorie de personnes.

L'objet de la présente communication est de fournir des informations sur l'action engagée au niveau européen, en matière de logement, conformément auxdites résolutions.

* J.O. C 13 du 12.2.1974

** J.O. C 80/30 du 9.7.1974

*** J.O. C 34/2 du 14.2.1976

PREMIERE PARTIE : ACTIONS PILOTES EN FAVEUR DU LOGEMENT DES HANDICAPES

A. Historique

Lorsqu'en 1974, le Conseil a exprimé la volonté politique de prendre des mesures en faveur des handicapés, la Commission a, pour sa part, décidé de réunir un groupe d'experts de tous les Etats membres afin d'étudier les conditions minima à remplir pour assurer la mobilité des fauteuils roulants et la manière dont celle-ci pourrait être introduite sous la forme de normes communes.

Si les experts ont pu s'entendre sur le domaine d'application de ces normes, ils ont estimé cependant qu'il était difficile de les mettre en oeuvre au moyen d'une directive communautaire, les situations juridique, administrative et géographique variant considérablement d'un Etat membre à l'autre.

A la suite des travaux de ce groupe d'experts, la Commission a informé le Conseil de son intention de participer à des projets et études pilotes au niveau national, visant à promouvoir la mobilité des handicapés en leur assurant des logements spécialement conçus pour eux. Le Conseil a régulièrement approuvé des crédits budgétaires à cette fin depuis 1976 (poste 3030).

La Commission est passée du stade de la participation à des projets pilotes d'une valeur essentiellement expérimentale et instructive (1976) au stade des engagements financiers considérables dans deux projets (1977) qui ne se limitaient pas à satisfaire un besoin réel en logements, mais qui assuraient aussi les services sociaux nécessaires. Les projets pour 1978 prévoient des actions en faveur des handicapés mentaux, actions qui s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt constant que porte la Commission aux handicapés physiques ou mentaux.

Les divers projets sont décrits en détail au point B. ci-après.

./.

B. Description des divers projets

PREMIERE ANNEE - 1976

1. FRANCE

Organisme responsable : Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry.

Objectif : Adapter l'environnement et certains logements du centre d'Evry (une zone d'aménagement urbain nouvelle située dans la région parisienne) de manière à les rendre pleinement accessibles aux personnes handicapées.

Description du projet :

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle communauté urbaine d'Evry, des mesures ont été prises en vue d'assurer le logement des personnes handicapées au centre de la ville, comportant l'engagement de construire 15 logements nouveaux équipés de cuisines et salles de bains spécialement aménagées, de larges entrées et de rampes, ainsi que la transformation de 57 logements dans les mêmes conditions. Outre la fourniture de logements, qui répond à un besoin urgent, le projet offrait une occasion unique d'étudier :

- les difficultés techniques posées par l'adaptation d'un logement a posteriori comparée à une adaptation prévue à l'avance et ses implications économiques ;
- les interrelations entre l'adaptation du logement et celle de l'environnement extérieur.

La subvention de la Communauté servait à couvrir les frais de construction, tandis que le gouvernement français se chargeait des problèmes d'environnement, c'est-à-dire l'accès aux transports, équipements et services publics.

Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour fin 1980.

.../...

2. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Organisme responsable : Verein Haus der Behinderten e.v. 53 Bonn-Lengsdorf, Hauptstrasse 8B.

Objectif : Fournir 20 studios à des handicapés physiques étudiants à l'Université de Bonn et 35 logements pour des étudiants ayant achevé leurs études secondaires, en association avec un centre pour handicapés.

Description du projet :

20 studios spécialement équipés pour des étudiants handicapés sont intégrés dans des logements normaux pour étudiants. En conséquence, ces handicapés participent pleinement à la communauté universitaire, tandis que la proximité du centre "Haus der Behinderten" (1) leur assure un accès facile aux services médicaux et sociaux. Ce centre loge également 35 étudiants handicapés parvenus au terme de leurs études secondaires, afin de leur permettre de bénéficier des cours de formation professionnelle qu'il dispense.

Le projet était achevé en 1979.

3. LUXEMBOURG

Organisme responsable : Association pour la défense des intérêts des personnes physiquement handicapés (ADIPH) - Luxembourg.

Objectif : Créer une communauté (cité) indépendante et auto-administrée destinée à des personnes handicapées et leur assurer l'équipement médical et social nécessaire. Le but est de rompre l'isolement physique et psychologique des handicapés en créant un environnement social intime et en augmentant les possibilités d'exercer un emploi rémunérateur par la suppression des obstacles d'ordre architectural dans le logement.

(1) Appelée plus récemment "Gustav-Heinemann-Haus"

Description du projet :

Possibilité de loger 20 personnes handicapées dans un milieu de type communautaire, cité gérée dans une large mesure par les handicapés. Pour éviter de créer un ghetto, la cité est intégrée dans une agglomération.

- Le projet a été achevé en 1978.

4. BELGIQUE

Organisme responsable : Centre de Réhabilitation Angèle VERBURGHT, Poeldendries, 14 - 9840 Landegem

Objectif : Offrir un "logement de transit" à 20 personnes gravement handicapées souffrant de paralysie cérébrale et leur permettre de réaliser le passage, habituellement difficile, d'un établissement de soins à un logement indépendant en agglomération.

Description du projet :

Le Centre a construit ces logements et les a incorporés à un complexe de services destinés aux handicapés physiques, à savoir un institut médico-pédagogique, un atelier protégé, un centre de rencontre, des équipements de loisirs, etc..

Les handicapés auront ainsi l'occasion d'apprendre à organiser eux-mêmes les détails de leur vie quotidienne sans être exposés au passage brutal de l'existence protégée en institut à une vie indépendante et non protégée parmi les non-handicapés.

On a installé un équipement électronique parfaitement mis au point afin de faciliter cette transition ; enfin, des possibilités d'emploi sont offertes par un atelier protégé attaché au logement de transit.

Outre la construction et la rénovation de logements sous la forme de projets-pilotes, le programme d'action a une autre dimension, plus théorique : la réalisation de certaines études techniques susceptibles de fournir les données précises sur les problèmes à résoudre et, par conséquent, d'exercer une influence positive sur l'élaboration et l'efficacité des mesures dans ce domaine. Cinq études de ce genre ont été entreprises à cet effet en 1976.

- Le projet a été achevé en 1976.

Etudes-pilotes à caractère technique - 1976

1. Etude concernant la création de conditions de vie appropriées dans le cadre d'un développement urbain global (Stad en Landschap - Rotterdam, Pays-Bas)

Comme le projet d' EVERY déjà mentionné, cette étude portait sur l'incorporation d'équipements destinés aux handicapés dans le cadre d'une opération générale de rénovation urbaine. Ce projet comprenait la mise au point d'un plan urbain créant un centre de 20.000 habitants environ, qui tiendrait compte des besoins de certains groupes spécifiques de la population, c'est-à-dire des grands handicapés et des personnes du 3ème âge.

L'étude a été terminée en 1977.

2. Etude-pilote sur l'équipement adaptable (Central Council for the Disabled, R.U.)

Le problème des équipements de cuisine et de salle de bains adaptés aux besoins des personnes souffrant de divers handicaps fait l'objet de discussions depuis un certain temps. Les informations disponibles sont rares, et les propriétaires comme les utilisateurs sont souvent incapables d'établir une relation entre le coût des investissements de ce genre d'équipements et leur succès ou échec éventuels. Il s'agit d'un domaine de recherche important dans la mesure où les conclusions permettent de déterminer s'il est nécessaire d'augmenter l'élément coût du logement afin de le doter de cet équipement sophistiqué.

- L'étude a été terminée en 1978.

3. Etude des problèmes posés par l'accès aux édifices publics et aux équipements collectifs et des solutions à retenir (transports, etc..)(Associazione Italia per la Riabilitazione dei Minorati)

L'objet de cette étude était de mettre l'accent sur le problème de l'accès des handicapés physiques en général aux édifices publics et aux équipements collectifs et sur les solutions qui y sont apportées.

L'étude portait essentiellement sur les voies de communication et les transports. Des exemples de solutions courantes sont analysés et étudiés ainsi que des propositions nouvelles s'appliquant à certaines villes italiennes et des propositions qui peuvent être mises en oeuvre dans d'autres pays.

Le plan d'analyse fait ressortir les carences de l'infrastructure, si bien qu'il sera possible de définir une série de problèmes spécifiques et d'avancer des solutions en vue de modifier la situation existante, le cas échéant en fixant une hiérarchie des priorités.

Le programme établi s'adresse non seulement à la catégorie des handicapés graves, mais aussi à celle, beaucoup plus large, qui comprend les enfants, les personnes âgées, les malades, les femmes enceintes, les personnes en état d'incapacité temporaire, en d'autres mots, virtuellement à l'ensemble de la population.

- L'étude a été terminée en 1978.

4. Etude portant sur les plans d'appartement :

(Boligudvalget for bevaegelseshaemmede, Denmark)

Une analyse détaillée de la disposition des pièces la mieux adaptée aux handicapés présente un intérêt évident. Cette analyse était combinée avec l'adaptation des plans existants aux besoins des handicapés et comprenait une évolution économique des rénovations.

- L'étude a été terminée en 1977.

5. Etude portant sur la transformation des différents types d'habitation

(Union of voluntary organisations for the handicapped, Dublin)

Cette étude complète le programme d'EVERY qui concerne la transformation de logements construits récemment. Etant donné qu'en Europe le parc de logements date dans une très large mesure de plus de 25 ans, une étude concernant la transformation des logements anciens était hautement souhaitable. Cette étude porte sur quatre types de logements :

1. un bloc d'habitations, représentatif d'un quartier situé à l'intérieur d'un centre urbain, comprenant environ 20 logements construits vers la fin du 19ème siècle ;
2. un logement de cinq à sept pièces situé dans une zone résidentielle et datant des années 1910 ;
3. une maison de location type appartenant aux autorités locales, construite dans l'entre-deux guerres ;
4. un logement type représentatif des techniques de construction utilisées immédiatement après la guerre.

Dans tous les cas, l'étude examinait les meilleurs moyens d'adapter ces logements aux besoins des handicapés et, dans la mesure du possible, le problème des coûts.

- L'étude a été terminée en 1978.

./.

DEUXIEME ANNEE - 1977

I. ITALIE

Organisme responsable : COMMUNE DI MILANO

Ripartizione edilizia popolare

Via Pirelli, 39

MILANO

Objectif :

Eliminer les obstacles d'ordre architectural à la mobilité des handicapés lors de la construction et de la rénovation de logements à bon marché dans le quartier Garibaldi à Milan.

Description du projet :

Dans le cadre des opérations générales de rénovation urbaine du quartier Garibaldi, les constructions nouvelles et la rénovation de logements en état de délabrement sont équipés de manière à tenir compte des difficultés particulières aux handicapés.

La première étape du programme, qui vise à préserver le caractère traditionnel du quartier, englobe environ 285 logements, dont 20 % sont réservés à des personnes handicapées (57).

Par ailleurs, la commune de Milan a accepté de prendre les mesures nécessaires pour équiper tout l'environnement immédiat, y compris les magasins et les bâtiments publics, en fonction des besoins des handicapés.

Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1980.

2. ROYAUME UNI

Organisme responsable : Department of the Environment

Becker House

Lambeth Palace Road

London SE A 7ER

en collaboration avec le "Crossroad Care Attendant Scheme Trust"

Objectif : Estimer les besoins en matière de logement des personnes souffrant d'une infirmité grave et requérant des services de soins et d'assistance et estimer au moyen de programmes d'action pratiques dans des endroits spécialement choisis, la façon dont ces besoins peuvent être mieux satisfaits.

Description du programme

Ce programme est entrepris en association avec des autorités locales choisies.

Dans chaque région, les projets sont mis en oeuvre en étroite collaboration avec les autorités compétentes en matière de logement, de services sociaux et de santé.

Dans chaque région le projet vise un certain nombre (12 à 20) de personnes gravement handicapées ayant des besoins particuliers en matière de logement et requérant une aide spéciale ; l'évaluation et la satisfaction de ces besoins en matière de logement constitueront l'objectif primordial du groupe. En outre, il est procédé à une étude générale des besoins en logement de chacune des régions et des études spéciales sont être effectuées concernant, par exemple, le parc de logement existant appartenant aux autorités locales, le nombre de fauteuils roulants disponibles, la possibilité d'appliquer les programmes de logement pour les personnes âgées ou handicapées, et l'efficacité des directives relatives à l'amélioration de la mobilité des handicapés dans le logement.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1981.

TROISIEME ANNEE - 1978

1. DANEMARK

Organisme responsable : Boligudvalget for Bevaegelseshaemmede
Gl. Mønt 12
København

Objectif :

Intégrer les handicapés dans un environnement urbain et leur assurer un accès facile à toutes sortes d'activités. Ce projet est considéré comme une partie de la rénovation générale du centre de la ville et est supervisé par des architectes de l'académie danoise des Beaux-Arts et par la faculté des sciences sociologico-médicales.

Description du projet :

L'association pour les handicapés souhaite créer, en coopération avec la municipalité d'Århus, 34 logements pour handicapés dans le centre de la ville afin de permettre l'intégration de familles handicapées dans un milieu

normal. Les 34 appartements seront pourvus d'un équipement spécial (cuisine - salle de bains) destiné à faciliter la vie quotidienne des handicapés. L'accès aux appartements se fera par des ascenseurs spéciaux. Les immeubles datent de la fin du 19ème siècle et la modernisation s'effectuera dans le cadre de la protection de l'environnement.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1982.

2. ROYAUME-UNI

Organisme responsable : Royal Association for Disability and Rehabilitation (RADA)
25, Mortimer Street
LONDON

Objectif :

Etablir un catalogue des meubles de cuisine adaptés aux besoins des handicapés. Il sera dressé une liste des fabricants ; les installations seront vérifiées et un répertoire final sera élaboré.

Description du projet

Le catalogue sera établi à partir d'informations fournies par les principales organisations bénévoles nationale de défense des intérêts des handicapés de la CEE, par des "design centres" et par les groupes de recherche techniques ou de fabrication compétents dans chaque pays membre.

La version définitive du projet de catalogue sera disponible pour la fin de 1980.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1981.

3. ROYAUME UNI

Organisme responsable : John Groom's Association for the Disabled
10, Gloucester
LONDON

Objectif :

Créer un centre de vacances pour personnes handicapées confinées à un fauteuil roulant.

Description du projet :

Il a été procédé à la transformation d'un hôtel existant et à des agrandissements notables de façon à obtenir les pièces suivantes réparties sur trois étages ; réception et bar, salle à manger, salon, salle TV, 17 chambres au total (à un lit, à deux lits, à un lit de deux personnes et deux chambres familiales) dont 14 avec des toilettes particulières, 6 toilettes communes, 4 salles de bain et 2 douches, une toilette "clos-o-mat", chauffage central, eau chaude et froide dans toutes les chambres, meubles encastrés à hauteur du fauteuil roulant, monte-charge, ascenseurs, rampes menant du parking à l'entrée, terrasse, et tout l'équipement nécessaire pour permettre aux occupants des fauteuils roulants de passer de bonnes vacances ; parking donnant sur la rue ; balcons permettant une vue agréable mais destinés aussi à servir de sortie de secours en cas d'incendie ; il était prévu des systèmes de sécurité et d'alarme et des sorties de secours en cas d'incendie ; il y a aussi deux appartements indépendants avec entrée particulière pour le personnel permanent et des chambres pour le personnel bénévole. Lorsque son aménagement a été terminé, l'hôtel était en mesure d'accueillir 30 hôtes et 8 employés.

Il est accessible à toute personne atteinte d'une infirmité physique, soit individuellement soit en groupe. Des semaines particulières sont réservées aux jeunes handicapés actifs et aux enfants handicapés ; certaines semaines sont réservées à des sujets spéciaux.

Le projet a été achevé en été 1979.

4. ALLEMAGNE

Organisme responsable : Dorfgemeinschaft Lautenbach e.v.
7779 - GROSS SCHÖNACH

Objectif :

Aider les handicapés mentaux à exploiter pleinement leurs possibilités en prévoyant des maisons collectives et un atelier protégé.

Description du projet :

Le projet a débuté par la construction d'une maison collective appelée à abriter 12 jeunes handicapés, plus le personnel. Cette étape couvre l'exercice 1978/1979. Au stade final (1982/1983), l'ensemble comprendra assez de maisons collectives pour abriter 80 jeunes et 120 adultes. Par ailleurs, l'atelier protégé adjacent sera agrandi de façon à fournir un emploi à 140 handicapés, 20 places étant réservées à des non-résidents.

- La première phase du projet couverte par le contrat avec la Commission a été achevée en 1979.

5. BELGIQUE

Organisme responsable : Institut Médico-Pédagogique Notre-Dame A.S.B.L.
8, rue de l'Institut
4632 CEREXHE-HEUSEUX

Objectif :

Cette organisation vise à réaliser la réintégration de handicapés mentaux en leur dispensant une formation professionnelle les préparant à un emploi rémunérateur.

Description du projet :

Au départ, l'Institut était installé dans un ancien château ; ces locaux s'étaient révélés inadéquats et la réalisation d'un programme de modernisation et de rénovation est donc nécessaire. Celui-ci comprenait la construction de 4 pavillons équipés de manière à permettre une vie de famille, l'aménagement de la cuisine et l'agrandissement du réfectoire pour accueillir les semi-internes, l'aménagement d'une infirmerie moderne ainsi que des salles de classe, le tout situé dans un environnement approprié. Il était aussi prévu d'aménager un nouveau terrain de jeux.

- Le projet a été achevé à la fin 1979.

6. IRLANDE

Organisme responsable : New Ross Community Workshop Ltd.
New Ross - Irlande

Objectif : Assurer la mobilité des personnes confinées à un fauteuil roulant et des autres handicapés à l'intérieur et à l'extérieur du complexe industriel des ateliers New Ross. Ceci comprend l'accès aux bureaux, aux toilettes et à la cantine.

Description du projet :

Outre les améliorations générales de l'atelier, la rénovation comprenait l'élargissement des portes, la création des rampes, la pose d'un revêtement de sol non glissant ainsi que l'installation d'une nouvelle cantine pouvant héberger jusqu'à 40 handicapés. Par ailleurs, les machines de l'atelier étaient dotées de dispositifs de sécurité appropriés.

- Le projet a été achevé en automne 1979.

7. BELGIQUE

Organisme responsable : MONNIKENHEIDE v.z.w.

Wort-verblijfcentrum voor mentaal gehandicapte
kinderen en volwassenen

Kasteeldreef 3

2153 - ZOERSEL

Objectif :

Favoriser l'adaptation progressive des handicapés mentaux adultes à une vie indépendante par la construction de logements conçus à cette fin.

Description du projet :

Ce projet implique plus précisément la construction d'un centre d'accueil familial (pour 20 adultes) ainsi que de cabanes de rondins permettant une vie plus intime et une existence partiellement autonome.

Le cycle envisagé est donc le suivant : les handicapés adultes sont d'abord hébergés dans le centre d'accueil familial qui dispose d'un personnel approprié ; ils sont ensuite transférés dans l'une des cabanes quasi autonomes pour, après avoir reçu une formation personnelle, mener finalement une vie indépendante au sein de la société dans son ensemble et exercer une activité rémunératrice.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour fin 1981.

8. Etude-pilote concernant le logement des personnes âgées

Objectif : Réaliser une étude de la situation en matière de logement des personnes âgées et dégager les tendances dans ce domaine ainsi que les problèmes qui se posent dans les pays concernés.

Description :

La recherche comprendra l'évolution démographique et des prévisions concernant les personnes âgées en Europe dans les années 90, ainsi qu'un inventaire des différents types de logement pour personnes âgées et des prévisions des besoins futurs.

Tous les aspects financiers sont examinés et il est effectué, en particulier, une analyse des coûts de ce logement par rapport aux revenus.

L'étude définitive doit fournir des données comparables sur la situation dans les Etats membres et proposer des mesures concrètes susceptibles d'être envisagées, le cas échéant, au niveau communautaire.

- La fin de l'étude est prévue pour 1980.

C. Première appréciation

Alors qu'une évaluation en profondeur des actions et études-pilotes en faveur du logement des handicapés reste à faire (en faisant participer à cette évaluation notamment les municipalités soucieuses de l'intégration sociale de leurs citoyens défavorisés), il est dès maintenant possible d'en retenir certaines conclusions concrètes :

- 1° L'élimination des obstacles à la mobilité des handicapés en fauteuil roulant, lorsqu'elle est prévue d'avance par l'architecte, implique une économie importante par rapport aux adaptations ex-post (alors que le coût supplémentaire d'une adaptation ex-ante reste entre 5 et 10 %, notamment à cause des dimensions plus spacieuses, celui d'une adaptation ex-post peut coûter neuf fois plus cher, comme l'expérience "EVRY" semble le démontrer) ;
- 2° L'hébergement ou le logement approprié semble une base de départ importante pour la réintégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, notamment des jeunes (maison "Gustav Heinemann à BONN) mais cette base doit être élargie par certaines adaptations à apporter aux infrastructures publiques (exemple "EVRY") ou aux institutions d'enseignement respectivement de formation professionnelle (exemple "Université de BONN") ;
- 3° Outre les problèmes des handicapés physiques (parmi eux les nombreuses victimes de la circulation routière), notre société doit relever le défi des handicapés psychiques affectant un nombre croissant de personnes, notamment parmi les jeunes (voir les exemples Monnikenheide, Lautenbach, mais également la Maison Gustav Heinemann). La vie en communauté et l'orientation professionnelle sont des éléments importants dans ce contexte (voir aussi Landeghem et New Ross) ;
- 4° Les études techniques telles celles portant sur Rotterdam (création de conditions de vie appropriées pour handicapés dans le cadre du développement urbain) ou Dublin (adaptation de l'habitat ancien en faveur des handicapés) ont soulevé, d'une manière plus générale, l'intérêt de notre société d'humaniser l'environnement bâti, humanisation qui, en valorisant en même temps le patrimoine architectural du passé, sera bénéfique à un segment plus large de la population que les handicapés à proprement parler, à savoir celui du troisième âge.

DEUXIEME PARTIE : ACTIONS PILOTES EN FAVEUR DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS

MIGRANTS

A. Historique

Avant la résolution du Conseil du 9 février 1976 concernant un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Commission avait :

- adressé, le 7 juillet 1965, une recommandation aux Etats membres concernant le logement des travailleurs et de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté ;
- attaché une importance particulière au logement des travailleurs migrants dans le cadre du programme de logements sociaux CECA ;
- commencé des recherches sur les conditions de logement des travailleurs étrangers dans la Communauté européenne dans le cadre des études visées à l'article 118 du Traité (Rapport Delcourt publié en 1976) (1) ;
- réalisé une série de projets pilotes s'intégrant dans le programme pluriannuel "Logements sociaux CECA" qui est limité aux mineurs et aux travailleurs de la sidérurgie.

A la suite de la résolution mentionnée ci-dessus, le Conseil a approuvé, à partir de 1977, des crédits budgétaires (poste 3031) égaux à ceux affectés aux projets pilotes destinés à améliorer les conditions de logement des handicapés et destinés désormais, d'une manière générale, à des projets pilotes qui contribuent à améliorer les conditions de logement des travailleurs migrants.

Alors que la contribution de la Commission aux actions pilotes concernant les handicapés a été accordée jusqu'à présent uniquement sous la forme de subventions, la contribution aux actions pilotes en faveur des travailleurs migrants a été octroyée soit comme un prêt destiné à des programmes d'amélioration du logement, soit comme une subvention à des projets à caractère consultatif. Une description détaillée est donnée sous point B. ci-dessous.

./.

(1) Document V/448/76 "Le logement des travailleurs migrants - un cas d'imprévoyance sociale ?" par J. Delcourt et un groupe d'experts.

B. Description des projets

Première année - 1977

BELGIQUE

1. Organisme responsable : Union des locataires et Fonds du logement
de la Ligue des familles nombreuses.

Objectif : remédier aux problèmes du logement des travailleurs migrants,
en particulier des travailleurs avec famille nombreuse.

Description du projet :

Ce projet concerne dix logements acquis par le Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique. L'intervention financière de la Commission a permis d'améliorer et de moderniser ces logements qui sont mis en location en concertation avec une union des locataires regroupant les travailleurs migrants.

- Ce projet a été achevé en 1979.

ALLEMAGNE

2. Organisme responsable : STADT MANNHEIM
Rathaus E 5
6800 Mannheim 1

Objectif : promouvoir l'intégration sociale des travailleurs migrants
en créant un centre collectif.

Description du projet :

L'action pilote portait sur la modernisation et la transformation de deux immeubles appartenant à la ville de Mannheim en un centre collectif mis à la disposition des différentes organisations socio-culturelles et d'une association des travailleurs migrants. Ce centre a été construit dans un quartier où les travailleurs migrants représentent 35 % de la population.

- Le projet a été achevé en 1979.

3. Organisme responsable : SPAR- UND BAUVEREIN
5660 SOLINGEN 1

Objectif : Améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants
en contribuant à l'activité des coopératives de construction
dans ce domaine.

Description du projet :

La Commission a aidé financièrement une coopérative de construction comprenant un nombre élevé de travailleurs migrants parmi ses membres - la "Spar- und Bauverein Gemeinnützige Wohnungsgenossenschaft" - en vue d'améliorer et de moderniser 48 logements dispersés dans différents quartiers de la ville. Après l'exécution des travaux, les logements ont été mis en location par la coopérative au profit de ses membres travailleurs migrants.

- Le projet a été achevé en 1979.

FRANCE

4. Organisme responsable : Association pour l'entraide et la formation des travailleurs africains
14, rue du Mail
75001 - PARIS

Objectif : Procurer un meilleur logement aux travailleurs migrants africains travaillant en France.

Description du projet :

Il s'agit de vingt logements acquis par l'Association pour l'entraide et la formation des travailleurs africains. L'aide financière de la Commission portait sur l'acquisition, l'amélioration et la modernisation de ces logements, travaux qui ont été entrepris avec la collaboration de l'Union nationale interprofessionnelle de logement, organisme collecteur de 1 % des bulletins de paie et de traitement en faveur d'un fonds du logement.

- Le projet a été terminé fin 1979.

5. Organisme responsable : Association pour la protection, l'amélioration, la conservation et la transformation de l'habitat (P.A.C.T.)
4, Place de Vénétie
75643 - PARIS

Objectif : Accroître d'une façon générale le bien-être des travailleurs migrants grâce à de meilleures conditions de logement.

Description du projet : Villefranche-de-Rouergue

Sous les auspices de la P.A.C.T., une association qui se consacre à la rénovation de logements, six logements d'un immeuble à appartements ont été achetés, rénovés et par la suite loués avec l'aide de l'association locale des travailleurs migrants. Le financement a été assuré non seulement par la Communauté, mais aussi par la Caisse nationale d'allocations familiales

(subvention) et l'Association financière interrégionale des collecteurs interprofessionnels (prêts). En intervenant dans de tels projets, la P.A.C.T. attache une grande importance à la participation des travailleurs migrants eux-mêmes pour améliorer leurs conditions de vie. C'est pourquoi, la P.A.C.T. veille à ce que cette participation prenne la forme d'une intervention continue dans une association active de locataires une fois les travaux terminés.

- Le projet a été achevé en 1978.

6. Organisme responsable : P.A.C.T. - Nîmes

Objectif : Améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants grâce à une amélioration du logement tout en associant activement les travailleurs migrants eux-mêmes à cette action.

Description du projet :

Sept logements étaient acquis, rénovés et mis en location par l'association locale des travailleurs migrants ; cette action était entreprise selon les mêmes modalités de financement et d'organisation que la précédente.

- Le projet a été achevé en 1978.

PAYS-BAS

7. Organisme responsable : Stichting Buitenlandse Werknemers/Woningbouw
Kastanjelaan 51
Arnhem

Objectif : Assurer de meilleures conditions de logement aux travailleurs migrants grâce à un programme de modernisation ; les travailleurs migrants participeront eux-mêmes à cette action, la gestion des logements étant confiée à une coopérative de locataires.

Description du projet :

Quinze logements appartenant à une coopérative de locataires ont été modernisés et équipés grâce à l'intervention financière de la Commission. Après aménagement, les logements ont été mis en location par la coopérative et mis à la disposition des travailleurs migrants en concertation avec la "Stichting Buitenlandse Werknemers".

- Le projet a été achevé en 1979.

8. Organisme responsable : Stichting Huisvesting Buitenlandse
Emmastraat, 19
WEESP

Objectif : développer le parc des logements adaptés aux besoins des travailleurs migrants.

Description du projet :

Un immeuble a été transformé en 21 studios sous la direction du ministère du logement et de la commune ; l'intervention financière de la Commission portait sur l'équipement de ces studios. Lorsque les travaux ont été exécutés, les studios ont été mis à la disposition de travailleurs migrants.

- Le projet a été achevé en 1979.

ROYAUME-UNI

9. Organisme responsable : Merseyside, Haringen and Leicester Community
Relations Councils
64, Mount Pleasant
LIVERPOOL

Objectif : fournir un personnel qualifié au niveau de la "communauté" pour s'occuper des problèmes spéciaux du logement des travailleurs migrants.

Description du projet :

Les "Community Relations Councils" de Merseyside, Haringey and Leicester s'occupent des problèmes sociaux et humains des travailleurs migrants et sont, de ce fait, fréquemment sollicités à propos des besoins de ces travailleurs en matière de logement. L'intervention financière de la Communauté permettait à ces conseils d'engager dans les trois "communautés" des travailleurs sociaux spécialement compétents en matière de logement, pour une période de deux ans.

- Le projet a été terminé en 1978.

BELGIQUE

10. Organisme responsable : Centrum Buitenlandse Werknemers
Helmastraat, 75
Borgerhout

Objectif : Fournir du personnel qualifié pour s'occuper des problèmes sociaux et humains des travailleurs migrants spécialement en matière de logement.

Description du projet :

Le "Centrum Buitenlandse Werknemers" exerce une fonction analogue en ce qui concerne les demandes d'aide à la Commission en liaison avec les problèmes de logement, mais il ne dispose pas du personnel compétent pour traiter ceux-ci. C'est pourquoi la Communauté intervenait dans l'engagement d'un spécialiste en matière de logement (travailleur social) pour une période de deux ans.

- Le projet a été terminé en 1978.

LUXEMBOURG

11. Organisme responsable : Foyer des travailleurs, A.s.b.l.
ALZINGEN

Objectif : fournir aux travailleurs migrants un logement à des conditions abordables.

Description du projet :

La Communauté a accordé une aide financière afin de permettre l'entretien d'un foyer de quarante lits destinés aux travailleurs migrants à Alzingen. Cette intervention a permis au "Foyer" de maintenir ses loyers à un niveau abordable.

- Le projet a été terminé en 1978.

DEUXIEME ANNEE - 1978

1. Organisme responsable : STAD GENT

Projet :

Restauration de 125 logements dans un quartier de Gand où sont établis un grand nombre de travailleurs migrants. Afin de promouvoir au maximum l'intégration sociale des travailleurs migrants, la moitié des logements rénovés seront réservés aux travailleurs migrants et l'autre moitié à la population locale.

Trois quartiers sont visés par le projet de rénovation :

- Rode Lijvelensstraat (41 maisons)
- Fillippentstraat et Bevelandstraat (79 maisons)
- Gerstraat (15 maisons)

qui, ensemble, formeront une zone résidentielle bien aménagée et dotée de voies d'accès.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1983.

2. Organisme responsable : L'IMMOBILIERE THIONVILLOISE

64, 202 rue Victor Rommel

LIVRE 57260 - KNUTANGE

Objectif :

La "Société Immobilière Thionvilloise" se propose de transformer un certain nombre de foyers pour célibataires migrants en logements de famille afin de répondre efficacement aux nouveaux besoins en logements de cette région sidérurgique.

Projet :

Au départ, quatre foyers pour célibataires seront transformés en 61 logements de famille et on estime que lorsque ces logements seront ouverts au marché locatif, 30 % des familles logées seront de nationalité étrangère.

Le projet comprend également l'acquisition et l'amélioration de 146 logements de famille. Cette phase du projet concerne une dizaine de communes dans lesquelles les travaux sont entrepris depuis le début de l'année 1979 et est particulièrement intéressante puisqu'elle constitue l'une des premières applications de la nouvelle technique des Prêts Locatifs Aidés mise en place dans la nouvelle réforme du logement intervenue en France le 3 janvier 1977.

La participation de la Commission au financement de ce programme témoigne de l'intérêt qu'elle ne cesse de porter aux opérations de conversion et d'adaptation de l'habitat aux données économiques et sociales nouvelles résultant de la situation de l'industrie sidérurgique.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1981.

3. Organisme responsable : STADT MANNHEIM

Objectif :

Améliorer les conditions de logement, mais créer aussi un environnement dans lequel les travailleurs migrants ne seront pas isolés de la population allemande, mais intégrés et respectés ils le méritent.

Projet :

Le prêt de 1978 a permis de poursuivre les travaux de rénovation du parc de logements entrepris l'année précédente dans un quartier de Mannheim dont la population comprend une forte proportion de travailleurs migrants. La subvention de 1978 a servi à la modernisation de 18 logements destinés aux travailleurs migrants.

- Le projet a été achevé en 1979.

4. Organisme responsable : DIE EISENBAHN-SIEDLUNGSGESELLSCHAFT, STUTTGART

Objectif :

Le Stuttgart-Nord, Nordbahnhofstrasse compte approximativement 8.000 habitants dont 2.600 travailleurs migrants ; 65 % des enfants de ce quartier appartiennent à la deuxième génération des travailleurs migrants. La plupart des logements sont délabrés et ne correspondent plus aux normes requises. En

Liaison avec une rénovation entreprise dans un premier temps, on va créer dans un deuxième temps, un centre de jeux pour 50 à 60 enfants de travailleurs migrants. Le but de ce centre n'est pas d'isoler ces enfants mais d'essayer de les intégrer dans le milieu allemand.

Description du projet :

En 1978, la rénovation de 238 logements a été commencée, dont 65 réservés à des travailleurs migrants sur lesquels portait l'intervention de la Commission. La rénovation urbaine a été financée, par ailleurs, par la municipalité et par la Deutsche Bundesbahn qui est propriétaire de la plupart des maisons de ce quartier.

- La partie du projet couverte par la Commission a été achevée en 1978.

5. Organisme responsable : ENTR'AIDE LOGEMENT

Rue des Quatre Vents 67

1080 - BRUXELLES

Objectif :

Aider les travailleurs migrants à résoudre leurs problèmes par la mise en place d'organismes d'auto-assistance.

Projet :

L'association "Entr'aide logement" est une association sans but lucratif qui se consacre à la solution des problèmes ponctuels de logement qui se posent aux travailleurs migrants dans les quartiers de Molenbeek et de Koekelberg (Bruxelles).

Cette association s'efforce de constituer une association de locataires dans ces quartiers, mais avait besoin, à cette fin, d'un travailleur social expérimenté.

La subvention de la Communauté permettrait à l'association d'engager une personne compétente dans ce domaine pendant les deux premières années. Les frais de fonctionnement de l'association de locataires seront couverts ensuite par les cotisations versées par ses membres.

- Selon le contrat, l'achèvement du projet est prévu pour 1980.

C. Première appréciation

Comme dans le cas des projets et études pilotes en faveur du logement des handicapés, une évaluation en profondeur de l'action pilote en faveur des travailleurs migrants et de leur famille reste à faire, en y associant également les municipalités désireuses de les intégrer dans le tissu social.

Par opposition à la situation des handicapés, la plupart des travailleurs migrants ne semblent être confrontés qu'avec des difficultés temporaires appelées à disparaître en cas d'une intégration réussie dans le pays d'accueil ou du retour dans le pays d'origine. Pourtant, ces difficultés transitoires plus ou moins longues dans le temps impliquent, par le fait du voisinage ou les heurts socio-culturels dans les quartiers à forte concentration de travailleurs immigrés, une frange de population autochtone souvent également défavorisée.

Des projets achevés jusqu'à ce jour, sous réserve d'une appréciation en profondeur des résultats obtenus, permettent d'avancer les premières conclusions suivantes :

- 1°. des associations de locataires ou même de co-propriétaires se dégagent comme formule opérante tant pour améliorer les conditions de logement des travailleurs migrants et de leurs familles que pour mobiliser les tensions fréquentes entre immigrés et population autochtone ;
- 2°. des lieux de rencontre créés par des initiatives privées stimulées par les municipalités sont susceptibles d'améliorer la compréhension mutuelle entre les populations nationales et immigrées, en familiarisant les unes et les autres avec les coutumes régnant tant dans le pays d'accueil que celui d'origine, et motivant ainsi des efforts en vue d'une amélioration des conditions de logement ;
- 3°. des initiatives de citoyens engagés, des églises, de milieux d'étudiants semblent dignes d'être appuyées financièrement par les pouvoirs publics (les solutions proposées sont fréquemment très économiques) ;
- 4°. l'immigration étrangère dans certains quartiers délaissés d'une part, et des initiatives entreprises en commun avec la municipalité ou la population autochtone d'autre part, sont susceptibles de ranimer certaines zones urbaines désertées.

OBSERVATION FINALE

Les projets-pilotes décrits ci-dessus ont déjà fait l'objet d'informations orales données à deux occasions, à savoir :

- (1) lors des journées d'information et d'étude sur la réadaptation professionnelle des handicapés (Luxembourg, 21 au 23 mars 1979) organisées par la direction générale de l'emploi et des affaires sociales de la Commission;
- (2) lors de la conférence sur les problèmes urbains dans la Communauté européenne (Liverpool, 6 au 9 novembre 1979) organisée par le service de l'environnement et de la protection des consommateurs.

Afin de répondre aux vœux formulés par les participants à ces deux conférences, les services de la Commission ont estimé qu'il était indiqué de donner une plus large publicité à cette action, dont les résultats plus complets doivent encore être appréciés par une nouvelle analyse faite à la lumière des enseignements que l'on peut tirer progressivement des expériences faites.

ANNEXE

RESUME DES PROJETS ET DETAILS FINANCIERS

PROJETS ET ETUDES PILOTES CONCERNANT L'AMELIORATION DU LOGEMENT DES HANDICAPES

Participation de la CEE

Année	Organisme responsable	Projet	Monnaie Nationale	u.c.e.
1974	Cité de l'Amitié-Woluwe St. Lambert - (Belgique)	Logement modèle ou expérimental pour handicapés	BF 976.000	19.520
1976	L'établissement public d'amé- nagement de la Ville Nouvelle d'EVRY (France)	Projet de construction et d'adap- tation de 72 logements à certai- nes exigences architecturales	FF 1.000.000	190.500
1976	"Verein Haus der Behinderten e.V." Bonn-Lengsdorf - (Allemagne)	Projet de construction et d'amé- nagement de 20 studios pour des étudiants et de 35 logements pour des étudiants ayant achevé leurs études secondaires, spécia- lement adaptés pour les handicapés physiques	DM 200.000	54.645
1976	L'Association pour la défense des intérêts des personnes physiquement handicapées (Luxembourg)	Projet de construction de loge- ments pour 20 handicapés (projet prévoyant l'abolition de barriè- res)	LF 6.000.000	120.000
1976	Revalidatiestichting "Angèle Verburght"- Landegem (Belgique)	Projet de construction de loge- ments pour 20 handicapés physi- ques graves adultes atteints de paralysie cérébrale	BF 983.900	19.520
1976	Stad en Landschap - Rotterdam (Pays-Bas)	Etude portant sur la création de conditions de vie adéquates dans le cadre d'un développe- ment urbain d'ensemble	Hfl. 150.000	41.430
1976	Central Council for the Disa- bled -Londres - (Royaume-Uni)	Etude portant sur les équipe- ments adaptables	UK£ 4.600	10.400
1976	Associazione Italiana per la Riabilitazione dei Minorati- Milan (Italie)	Etude concernant l'accès aux édifices publics et aux équi- pements collectifs	Lit. 5.000.000	8.000

Année	Organisme responsable	Projet	Monnaie nationale	u.c.e.
1976	Boligudvalget for bevaegelses-haemmede-Copenhague (Danemark)	Etude portant sur les plans d'appartements	Dkr 50.000	6.670
1976	Union of voluntary organisations for the Handicapped - Dublin (Irlande)	Etude portant sur la transformation de différents types d'habitations	Irt 3.500	8.400
1977	Comunne di Milano (Italie)	Quartier Garibaldi - Milan	Lit. 162.500.000	260.000
1977	Department of The Environment - Londres (Royaume-Uni)	Projets réalisés dans un certain nombre de régions relevant des autorités locales au Royaume-Uni	UK£ 100.000	240.000
1978	Boligudvalget for bevaegelseshaemmede - Copenhague (Danemark)	34 appartements équipés pour les handicapés dans le centre de Aarhus	Dkr 500.000	70.000
1978	The Royal Association for Disability and Rehabilitation - Sumbury-on-Thames (Royaume-Uni)	Catalogue concernant l'équipement des cuisines à l'intention des handicapés	UK£ 6.000	10.000
1978	John Groom's Association for the Disabled - Londres (Royaume-Uni)	Création d'un hôtel pour handicapés	UK£ 40.000	60.000
1978	Dorfgemeinschaft Lautenbach e.V. Gross-Schönach (Allemagne)	Création d'une nouvelle maison pour handicapés mentaux et d'un atelier	DM 230.000	92.000
1980	Bouwcentrum - Rotterdam (Pays-Bas)	Etude concernant le logement des personnes âgées	Hfl. 54.900	22.000
1978	Institut médico-pédagogique Cérexhe -Heuseux (Belgique)	Logements pour handicapés	BF 4.500.000	110.000
1978	New Ross Community Work Group - New Ross (Irlande)	Logements et atelier pour handicapés	Irt 35.000	55.000
1978	Monnikenheide v.z.w. - Zoersel - Antwerpen (Belgique)	Logements pour handicapés mentaux	BF 5.500.000	140.000

1977

ORGANISATION	PROJET	Participation CEE (monnaie nationale)		u.c.e.
1) Union des locataires, Bruxelles et le Fonds du Lo- gement de la Ligue des fami- les nombreuses (B)	Modernisation de 10 logements pour une union des locataires regrou- pant les travailleurs migrants	BF	3.500.000 (P)	70.000
2) Begegnungsstätte Westliche Unterstadt Mannheim e.V.(D)	Centre de communication(dans un quartier comptant 35 % d'étrangers)	DM	110.000 (P)	30.052
3) "Spar-und Bauverein,Gemeinn. Wohnungsgenossenschaft" Solingen (D)	Modernisation de 48 logements pour travailleurs migrants (dans un immeuble collectif)	DM	156.000 (P)	42.620
4) "ASSEFTA" (Paris) et la Commission nationale pour le logement des immigrés	Modernisation de 20 logements pour des travailleurs africains (association catholique)	FF	660.800 (P)	108.144
5) "PACT" et gouvernement fran- çais (Villefranche-de- Rouergue) (F)	Modernisation de 6 logements pour travailleurs migrants	FF	90.800 (P)	16.344
6) "PACT"(Nîmes) et le gouver- nement français	Modernisation de 7 logements pour travailleurs migrants	FF	90.800 (P)	16.344
7) "Woningbouwcorporaties"(NL)	Modernisation de 15 logements pour travailleurs migrants dont les associations de loca- taires sont propriétaires	FL.	147.525 (P)	40.747
8) "Stichting Gemeenschappelijk Beheer der Weesperwoningbouw- verenigingen"(NL)	Foyer de 21 studios pour travail- leurs migrants	FL.	40.000 (P)	11.048
9) "Community Relations Council" of Haringey,Leicester and Merseyside"(UK)	Engagement pour deux ans d'un travailleur social spécialement compétent en matière de logement	£	40.148 (S)	96.355

Organisation	Projet	Participation CEE (monnaie nationale)		UCE
10) Centrum voor Buitenlandse Werknemers à Borgerhout(B)	Engagement pour deux ans d'un travailleur social spécialement compétent en matière de loge- ment	BF	945.000 (S)	18.900
11) Foyer des Travailleurs Asbl (Luxembourg) et le gouver- nement	Entretien d'un foyer de 40 lits pour travailleurs migrants	LF	400.000 (S)	8.000
<u>1978</u>				
1) VILLE DE GAND (B)	Modernisation de 125 logements dans un quartier comptant une proportion élevée de travail- leurs migrants	BF	10.440.000 (P)	261.000
2) Eisenbahnsiedlungsgesell- schaft - Stuttgart (D)	Modernisation extérieure d'un centre de logement intégré pour travailleurs des chemins de fer (pourcentage élevé de travailleurs migrants)	DM	100.000 (P)	40.000
3) L'Immobilière Thionvil- loise (F)	Modernisation de 146 studios (transformation d'un ancien foyer pour célibataires)	FF	800.000 (P)	140.000
4) Begegnungsstätte Westliche Unterstadt Mannheim e.V.(D)	Modernisation de 18 studios à proximité du centre de communi- cation (voir 1977) pour personnel y attaché(pourcentage élevé de travailleurs migrants)	DM	200.000 (P)	30.000
5) Huisvestingsdienst (B)	Engagement pour une période de deux ans d'un travailleur so- cial s'occupant des problèmes de logement des travailleurs migrants à Bruxelles	FB	1.200.000 (P)	30.000

P = Prêt

S = Subvention